Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SARL DAKO'T – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 29 août 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte reçu par Maître Pierre-Marie CRESPEL, notaire, associé de la SAS dénommée » 1270 NOTAIRES « , ayant son siège à LAMBALLE-ARMOR (22400), 5 avenue Georges Clemenceau, titulaire d'un office notarial à DINAN (22100), 1 boulevard Simone Veil, le 20 août 2025 a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SARL DAKO'T Siège social : PLERGUER (35540), 11 rue de Saint-Malo Gérants : Monsieur Dominique PIGEON et Madame Julie PIGEON, demeurant à PLERGUER (35540) 11 rue de Saint-Malo. Ils sont nommés sans limitation de durée La société est constituée pour une durée de 99 ans La société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers meublés ou non, l'hébergement touristique et autres hébergements de courte durée, et toutes prestations de services annexes ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition,

l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou parts sociales appartenant à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Capital social : QUATRE-VINGTS MILLE EUROS (80.000,00 €) Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société. L'obligation d'information des salariés par le représentant légal de la société s'impose en cas de projet de cession d'une participation représentant plus de 50% des parts. Cette obligation n'existe pas en cas de cession par succession, liquidation du régime matrimonial, au profit du conjoint, d'un ascendant, d'un descendant, ou effectuée dans le cadre d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Les cessions de parts entre vifs sont constatées par acte authentique ou sous signatures privées. Les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants sont libres. Toute cession ayant lieu avec d'autres personnes que celles-ci avant visées est soumise à agrément. En cas de décès d'un associé, ses ayants droit doivent justifier de leurs qualités et demander leur agrément, s'il y a lieu. La société sera immatriculée au RCS de SAINT-MALO. Pour avis, Maître Pierre-Marie CRESPEL

Consulter cette annonce en ligne